

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Elections 2023 : le processus se poursuit !

**AU** terme de l'assemblée plénière du Centre gabonais des élections (CGE), le glissement du calendrier électoral n'aura pas lieu. La date du 26 août prochain pour la tenue des scrutins reste inchangée. Tout comme, les conseillers membres du CGE ont pris acte du décret fixant le mode du vote du bulletin unique.

Jonas OSSOMBEY  
Libreville/Gabon

**L**ES élections générales auront bel et bien lieu, comme prévu, le 26 août 2023. Le Centre gabonais des élections (CGE), réuni hier en assemblée plénière, a décidé du maintien du calendrier électoral. Tout en prenant acte du décret fixant le mode du vote du bulletin unique. C'est dire que le processus électoral suit sa cadence normale, nonobstant la forte rumeur et les critiques dont il fait l'objet de la part de certains acteurs politiques. Lesquels mettent notamment en cause les nouvelles modalités de scrutin. Tout en balayant ces récriminations, d'autres ne comprennent pas le sens de celles-ci du fait de l'existence d'un mémorandum des opposants qui appelaient pourtant, l'année dernière, à l'instauration d'un vote uninominal pour ces élections.

Ainsi, il devrait plutôt être question d'appeler les différents acteurs impliqués dans ce processus à participer aux campagnes de sensibilisation et d'information sur les nouvelles modalités de vote dont l'objectif est de faciliter et d'améliorer le système électoral. Le CGE et les acteurs politiques, du pouvoir comme



Les membres du CGE en assemblée plénière lors d'une précédente occasion.

ceux de l'opposition, devraient plutôt faire œuvre de pédagogie auprès des populations afin de leur expliquer le bien-fondé de la nouvelle démarche. Dans cette optique, chaque acteur est appelé à jouer sa partition.

Du côté du CGE, il est entendu que l'annonce de ces nouvelles modalités devrait s'accommoder de certaines critiques. Le plus important étant de lancer lesdites campagnes de communication, d'information et de sensibilisation afin de permettre aux Gabonais en âge de voter de mieux

appréhender le système de vote uninominal pour les scrutins présidentiel et législatif. Sur une dizaine de jours, ce travail de pédagogie devrait se dérouler, avant le vote du 26 août, sur l'ensemble du territoire national. Il ne reste plus qu'à déterminer les divers procédés qui vont accompagner cette initiative de communication.

En outre, ce processus se poursuit également à travers l'examen par la Cour constitutionnelle de nombreux recours des candidats, autant à la présidentielle

(Jean-Boniface Assélé du CLR), aux législatives qu'aux locales, dont les dossiers ont été rejetés par l'organe en charge des élections. D'ailleurs, les décisions des juges constitutionnels sont très attendues du fait qu'elles devront déterminer la survie politique de certains qui fondent beaucoup d'espoir sur ces premières élections générales organisées dans notre pays. Les conclusions de la Cour devraient être rendues incessamment.

Dans la même dynamique, la campagne électorale pour la

présidentielle va s'ouvrir, ce vendredi 11 août 2023. Faut-il rappeler qu'elle concerne, pour l'instant, les 19 candidats et leurs états-majors respectifs ? De ce fait, nombreux sont ceux qui ont déjà investi le terrain afin d'attendre, selon leurs localités respectives, la date prévue pour lancer les hostilités. Aussi bien pour le candidat à sa propre succession, Ali Bongo Ondimba (PDG, au pouvoir), que ses principaux challengers de l'opposition, Alexandre Barro-Chambrier (RPM) et Paulette Missambo (UN), et autres, tout porte à croire qu'ils ont hâte d'expliquer leurs projets de société aux populations.

Cinq jours, plus tard, le 16 août, la semaine prochaine, ce sera la campagne des législatives et des locales. Les candidats à la députation et aux conseils locaux entreront dans la danse. Au point que tout le pays ne devra plus vivre qu'au rythme des élections générales dont l'issue devrait garder tout son suspense. Une succession de faits et de dates qui va déboucher, le 26 août 2023, sur la tenue du scrutin.

Au final, il n'y aura pas de report des élections générales.

### Contrepoint

## Au nom du respect des dispositions

JO  
Libreville/Gabon

**AU** regard des dispositions constitutionnelles, il était impossible de repousser la date des élections prévues le 26 août prochain. Sauf à avancer l'argument d'un cas de force majeure, rien ne peut justifier une telle démarche. Tant tout se déroule selon le calendrier du Centre gabonais des

élections (CGE).

Reporter ces scrutins aurait donné du grain à moudre à certains et, surtout, l'impression qu'au-delà de tout, le pays n'était pas prêt à relever le défi d'une organisation de trois scrutins en même temps. C'est vrai, de légers couacs sont survenus ça et là, mais rien, en réalité, qui puisse impacter le processus électoral lui-même.

D'ailleurs, c'est fort à propos

que l'actuel Premier ministre, Alain-Claude Bilie-By-Nze, s'est récemment fendu d'un tweet édifiant. " La politique commande de la rigueur, de la cohérence et de la constance. Les palinodies de certains ne traduisent que les contorsions d'une conscience prise en tenaille entre des engagements contradictoires. Les élections auront bien lieu dans les délais constitutionnels ", a-t-il écrit.

Comme l'a rappelé le président du CGE, Michel Stéphane Bonda, lors de sa première conférence de presse, au siège de l'organe dont il a la charge, "le processus ira à son terme en respectant les normes constitutionnelles". Tout en martelant que les délais seront tenus.

C'est donc au nom du respect de la loi que les élections générales vont se dérouler à la date indiquée.